



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

130
ans d'action
en faveur des
parlementaires



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action

Séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme organisé par l'Union interparlementaire en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**24 – 26 juin 2019, Genève
Palais des Nations, Salle XXIII**

INFORMATIONS GENERALES

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REUNION

Depuis l'adoption, il y a soixante-dix ans, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté internationale a avancé à grands pas dans l'élaboration de nouvelles normes internationales relatives aux droits de l'homme et le perfectionnement des normes existantes. Il reste cependant à traduire ces progrès dans les faits, de sorte que le comblement de ce "déficit de mise en œuvre" est aujourd'hui une priorité.

Les parlements, en particulier leurs commissions des droits de l'homme, ont un rôle décisif à jouer dans la protection et la promotion des droits de l'homme en contribuant à donner une suite concrète aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme au niveau national. Les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, en particulier le Conseil des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ont pris acte du potentiel des parlements pour assurer une meilleure mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme et commencé ainsi à tenir compte du travail parlementaire de manière plus systématique dans leurs propres délibérations. Pour leur part, les parlements - en particulier les commissions des droits de l'homme - redoublent d'efforts pour mieux comprendre le fonctionnement des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et pour contribuer directement à leurs travaux.

Le séminaire à l'intention des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme vise à faire le point sur les avancées accomplies jusque-là et à identifier les meilleures pratiques et de nouveaux moyens d'action. Plus concrètement, cet événement sera l'occasion de présenter des exemples intéressants de contributions de parlements dans le domaine des droits de l'homme et de participation des parlements aux activités des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU. Le séminaire abordera également les mesures que les parlements peuvent prendre pour mettre en œuvre un ensemble de mesures reposant à la fois sur les Objectifs de développement durable et les obligations relatives aux droits de l'homme. La réunion sera aussi l'occasion d'explorer le contenu d'un possible ensemble de principes internationaux d'appui aux activités des commissions parlementaires des droits de l'homme et d'examiner les éléments constitutifs d'un outil d'auto-évaluation au regard des droits de l'homme pour les parlements.

2. LIEU ET DATE

Le séminaire se déroulera du 24 au 26 juin 2019 dans la Salle XXIII au Palais des Nations, Office des Nations Unies à Genève.

3. PARTICIPATION

Le séminaire est ouvert aux membres des commissions parlementaires des droits de l'homme. Les parlements dotés de telles commissions sont invités à envoyer une délégation composée d'un maximum de quatre membres, dont un membre du personnel parlementaire au service de la commission. La délégation doit respecter l'équilibre entre les sexes et refléter la représentation politique du Parlement.

4. DEROULEMENT DE LA REUNION

Afin que les discussions soient aussi constructives et fructueuses que possible, tous les participants auront des droits de parole égaux en vertu des règles suivantes :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs, quel que soit le point de l'ordre du jour. Une fois que les experts auront présenté un point de l'ordre du jour, la parole sera donnée à l'assistance qui pourra poser des questions et formuler des observations.
- b) L'expérience montre que ce type de réunion ne se prête pas à la lecture de déclarations rédigées à l'avance. Sous réserve des dispositions que prendra le président de séance compte tenu des circonstances, les contributions orales dépasseront pas **deux minutes**. Les participants pourront s'exprimer plusieurs fois sur chaque point de l'ordre du jour, en particulier pour répondre aux propos d'autres participants.

Les débats se dérouleront en anglais, en espagnol et en français. Un équipement d'interprétation peut être mis à la disposition des délégations qui souhaitent faire venir leurs propres interprètes, sur le principe du premier arrivé, premier servi.

La plupart des séances se dérouleront en plénière, avec une série d'exposés suivis d'un débat. Les séances II et IV comprendront des exercices en groupe de travail. A l'issue des séances du 25 juin, les participants assisteront à une partie de la séance du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Ce même jour, les participants seront invités à voir l'exposition sur le 130^{ème} anniversaire de l'UIP dans les couloirs du Palais des Nations.

Plus d'informations sur le séminaire, y compris son ordre du jour provisoire, sont disponibles à l'adresse suivante ([Séminaire 24-26 juin 2019](#))

5. LE DOCUMENT FINAL

Le document final consistera en un résumé des débats et une série de recommandations d'action. Il devrait également déboucher sur un document distinct qui résumera les éléments constitutifs préliminaires d'un guide d'auto-évaluation au regard des droits de l'homme à l'intention des parlementaires.

6. DOCUMENTS

Les participants trouveront des exemplaires du guide UIP/HCDH sur les droits de l'homme à l'intention des parlementaires, du rapport du HCDH (A/HRC/38/25) de mai 2018 intitulé "Contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel", du rapport de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur le thème "Le rôle des parlements dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit", les recommandations et conclusions des précédents séminaires de renforcement des capacités parlementaires UIP/HCDH, le guide de l'UIP sur la liberté d'expression (2018) et les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

7. INSCRIPTION

Etant donné que la réunion est organisée par l'Union interparlementaire en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et qu'elle aura lieu au Palais des Nations, soit dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, les participants sont priés de bien vouloir s'inscrire **deux** fois,

une fois pour informer les organisateurs de leurs participations en remplissant le formulaire d'inscription et renvoyant aux adresses ci-après, le **21 juin 2019 au plus tard**.

Copie à :

Union interparlementaire Chemin du Pommier, 5 1218 Le Grand-Saconnex/Genève (Suisse)	Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Palais Wilson 52 rue des Pâquis CH-1201 Genève (Suisse)
M. Akiyo AFOUDA Chargé de Programme Tél. : + 41 22 919 41 24 Fax : + 41 22 919 41 60 Courriel : aa@ipu.org ; hrteam@ipu.org ; postbox@ipu.org	Mme Tigest Desta Tél. : +41 22 928 91 76 Courriel : tdesta@ohchr.org Mme Daniela Dosseva Tél. : +41 22 917 35 53 Courriel : ddosseva@ohchr.org

La deuxième inscription, distincte et supplémentaire, est destinée à garantir l'accès au Palais des Nations, lieu où se déroulera le séminaire. A cette fin, les participants sont invités à s'inscrire en ligne (<https://reg.unog.ch/event/29266/>) le **14 juin 2019 au plus tard**. Le HCHD pourra ainsi garantir l'accès au Palais des Nations durant le séminaire.

Les participants sont invités à consulter le guide suivant sur la façon de s'inscrire pour demander l'accès au Palais des Nations à Genève : reg.unog.ch/ihelp/pdf/unog/UNOGIndico_Participants_UserGuide.pdf.

Les participants doivent fournir une photo afin d'obtenir cet accès. Des informations sur les normes en matière de photographie peuvent être trouvées ici : reg.unog.ch/ihelp/pdf/unog/UNOG%20Indico%20picture%20standards.pdf.

La page d'inscription de l'ONU ne sera activée que le 3 juin. Tous les participants devront retirer leur badge, le jour du séminaire, au Service de sécurité de la Porte Pregny, au Palais des Nations. Il est conseillé aux participants de tenir compte du fait que le processus de retrait de leur badge peut prendre jusqu'à 30 minutes. Les délégations des pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à contacter leurs missions en vue d'une assistance. Votre mission permanente pourra retirer vos badges les 20 et 21 juin.

8. HEBERGEMENT ET RESERVATIONS

Les délégués sont priés d'organiser et de payer leurs hébergements à Genève. Le mois de juin est particulièrement chargé pour les hôtels à Genève. Les délégations sont invitées à faire les réservations le plus tôt possible.

Les délégations des pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à contacter leurs missions en vue d'une assistance, ces dernières ayant l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de se charger des réservations de chambres d'hôtel.

8. VOYAGE - VISA

Toutes les questions concernant le voyage et les visas relèvent de la responsabilité directe des participants. Cela signifie que leur transport depuis l'aéroport de Genève jusqu'à l'hôtel et vice-versa ainsi qu'entre leurs hôtels et le Palais des Nations durant le séminaire est leur responsabilité.

10. REPAS

Les organisateurs fourniront des sandwiches à l'extérieur de la salle de réunion à la fin de chaque dernière séance de la matinée. Les participants qui préfèrent s'asseoir pour un déjeuner complet seront priés d'utiliser, à leurs frais, la cafétéria du Palais des Nations.